



Ordre du jour du conseil municipal du jeudi 20 janvier 2022 à 19h00

Lieu : salle du conseil municipal

1) **Ordre du jour** :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2021
- Compétence en matière de santé – révision des statuts de la communauté de communes du Plateau Picard
- Demande de dérogation scolaire
- Convention de fourrière pour les animaux errants
- Convention chats libres
- Amortissements
- Dispositif réglementaire national de lutte contre la mérule
- Adhésion au SE60
- Indemnités des élus
- Éléments de calendrier
- Questions diverses du conseil municipal
- Questions diverses du public.

2) **Dispositions particulières liées à la lutte contre l'épidémie de COVID-19** :

La séance est ouverte au public en présentiel, sous réserve du respect des gestes barrière. Elle sera également retransmise en direct à partir du lien suivant : <https://youtu.be/-NAjSz1evtU>.

L'accueil du public reste possible dans le strict respect des gestes barrières.

Compte-tenu du contexte sanitaire, le quorum reste fixé au tiers des membres du conseil municipal, par dérogation au code général des collectivités territoriales. Possibilité pour les membres du conseil municipal de participer en visio

Airion, le 12 janvier 2022.

Le Maire,


Sandrine BOULAS-DRETZ